

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**



**Réunion du Comité Syndical
du 11 avril 2019**

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
992	20	12	0	7

Le comité du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, le **jeudi 11 avril 2019 à 10 h** à SAINT-LÔ au Conseil départemental (salle Alexis de Tocqueville), sur convocation du 29 mars 2019.

M. Patrice PILLET, Président du SMEL, préside la séance.

ETAIENT PRESENTS

Délégués du conseil départemental titulaires :

M. Jean-Dominique BOURDIN, canton Coutances
M. Jean-Paul FORTIN, canton La Hague
M. Patrice PILLET, canton Bricquebec

Délégués des EPCI titulaires :

M. Yves ASSELINE, Communauté d'agglomération du Cotentin
M. Erick BEAUFILS, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage
M. Vincent BICHON, Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie
M. Jacky BIDOT, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage
M. Pierre-Jean BLANCHET, Communauté de communes Granville Terre et Mer
Mme Ghyslène LEBARBENCHON, Communauté de communes de la Baie du Cotentin
Mme Marie-Françoise LEBONNOIS, Communauté d'agglomération du Cotentin
M. Thierry LOUIS, Communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche
M. Edouard MABIRE, Communauté d'agglomération du Cotentin

ETAIENT EXCUSES

Délégués du conseil départemental titulaires :

M. Jacques COQUELIN, canton Valognes
Mme Dominique LARSONNEUR-MOREL, canton Agon-Coutainville
M. Gilles LELONG, canton Tournelville
M. Jean LEPETIT, canton Val de Saire
M. Jean MORIN, canton Créances
M. Alain NAVARRET, canton Bréhal

Délégués des EPCI titulaires :

Mme Annick ANDRIEUX, Communauté de communes Granville Terre et Mer
M. Bernard LEBARON, Communauté d'agglomération du Cotentin

Convention constitutive de groupement de commande dans le cadre du projet OPEN (Observatoire des PÊches de Normandie)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les éléments d'informations communiqués au rapport,

Vu l'intérêt du projet conduit par le Comité Régional des Pêches Maritimes de Normandie (CRPMN) d'un Observatoire Régional des Pêches destiné à mieux faire connaître, les pêcheries régionales tant au niveau halieutique que socioéconomique, aux gestionnaires, aux financeurs et à la communauté scientifique ;

Vu ce projet en partenariat et financement CRPM, IFREMER, SMEL et CSLN, également par le fonds européen FEAMP (mesure 28)

Vu la nécessité d'un appel d'offres pour missionner un bureau d'étude spécialisé dans la construction du site Internet financé conjointement par le CRPM et le SMEL,

Vu le projet de convention constitutive d'un groupement de commande entre le SMEL et le CRPMN ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- émet un avis favorable à cette commande du SMEL avec le CRPM
- autorise le Président à signer la convention de groupement de commande entre le SMEL et le CRPM.



**Pour extrait conforme,
Le président du SMEL,**

Patrice PILLET